

En Bref

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Vol. 9, n° 2, novembre 2003

Le Colloque des délégué-e-s du SGPUM : entre la négociation et la réflexion

De nos conditions de travail à l'avenir de l'université



TENU CETTE ANNÉE LES 25 ET 26 OCTOBRE, le Colloque des délégué-e-s du SGPUM a été l'occasion par excellence de faire un bilan

d'étape des rondes de négociation en vue du renouvellement de notre convention collective. Propice aux échanges, cette rencontre a permis aux représentantes et représentants syndicaux dans les unités de réfléchir ensemble aux grandes orientations devant guider la suite du processus.

L'essentiel du rapport que le comité syndical de négociation a présenté au Colloque vous a déjà été transmis par la voie du *NégoClip*. Les discussions avec la direction de l'UdeM ayant évolué depuis, cet *En Bref* s'en tiendra à un survol des sujets abordés.

Le programme du Colloque proposait deux autres thèmes de réflexion :

- ▶ Le financement des universités;
- ▶ Le statut du régime de retraite et la question des placements « socialement responsables ».

Vous trouverez dans ces pages un compte rendu des présentations dont ont bénéficié les participants au Colloque.

C'EST LE PRÉSIDENT DU SGPUM, M. LOUIS DUMONT, qui a adressé le mot de bienvenue aux 45 déléguées et délégués présents, ainsi qu'aux conférenciers invités au Colloque. M^{me} Diane Carrière, présidente du Comité de formation et mobilisation syndicales, a présenté en tant qu'organisatrice le programme des deux journées.

Il est de tradition que le Colloque fasse alterner les moments de détente et les séances de travail pour favoriser le contact entre les membres d'un même syndicat qui, faut-il l'admettre, sont la majorité du temps dispersés dans leurs unités respectives. Cette initiative est d'autant plus importante que les rangs du SGPUM commencent à s'enrichir d'un grand nombre de professeures et de professeurs nouvellement embauchés – environ le quart des participants à la rencontre de cette année. Mentionnons que cette « retraite collective » à l'Hôtel du lac Carling était ouverte aux conjoints et aux familles. Un service de garde et plusieurs activités attendaient les enfants.

Les membres du SGPUM et la négo

Tous les représentants du SGPUM à la table de négociation étaient présents au Colloque, et le comité a fait état des discussions en cours dans trois grands dossiers : la charge professorale, la propriété intellectuelle et la carrière professorale. Les participants ont eu aussi l'occasion de formuler des questions et commentaires sur les différents chapitres du projet de négociation collective adopté par l'assemblée générale du SGPUM. Aux yeux de plusieurs, l'avenir de la mission de l'université est étroitement lié aux enjeux de la négociation de nos conditions de travail.

Différents moyens ont été mis en œuvre pour assurer un contact suivi avec les membres pendant la négo : une tournée dans les unités, le *NégoClip* et un réseau direct de communication ayant comme relais les déléguées et délégués. Entre les assemblées, n'hésitez pas à communiquer avec ces personnes qui vous représentent. **Le SGPUM veut en arriver à une entente avec la direction de l'UdeM avant la fin de ce trimestre. Vous aurez à cet égard un rôle à jouer !**

En vue de la commission parlementaire annoncée par le gouvernement du Québec

Vers une **position syndicale** sur le **financement des universités**

Aux dernières élections provinciales, le Parti libéral a pris l'engagement de tenir une commission parlementaire sur le financement des universités. Dans l'optique de la préparation d'un mémoire que le SGPUM songe à déposer dans le cadre de la consultation qui aura lieu vraisemblablement cet hiver, trois conférenciers ont été invités à présenter leurs vues – parfois contradictoires – au Colloque des délégué-e-s. La réflexion est en cours, et voici quelques éléments d'analyse.

Un point de vue sur l'évolution des conditions de la recherche universitaire

Conférencier : Yves Gingras, directeur du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), UQAM.

Selon Yves Gingras, des tendances « lourdes » amorcées au début des années 80 viennent actuellement transformer la recherche universitaire. Celles-ci se manifestent par de nouveaux types de financement – soit l'octroi de fonds ciblés (INE, Génome Canada) et le soutien de « structures idoines » (chaires, RCE) – qui contournent les grands fonds généralistes (CRSNC, CRSH). Ces tendances touchent aussi les types de recherche, qui tendent à se centrer sur l'objet (bio-informatique, protéomique, matériaux, etc.) et appellent une approche interdisciplinaire. L'une des conséquences institutionnelles importantes est le déclin des départements, fondés sur les disciplines, comme lieux de décision des tendances de la recherche.

Le conférencier estime que si l'État a toujours joué un rôle important, l'autonomie de l'université a toujours été relative au cours des siècles. La période 1945-1975, caractérisée par une croissance des investissements gouvernementaux et une diminution de la dépendance des universités à l'égard de fonds privés, n'aurait été qu'une parenthèse historique. Et les transformations actuelles sont une nouvelle adaptation d'une institution qui doit sa longévité à sa capacité de répondre « sur le moyen et le long terme » aux demandes sociales.

Pour préserver la dynamique du système de la recherche dans un contexte d'effervescence des « demandes sociales », il faut en contrôler les effets pervers et préserver les caractéristique suivantes : des visées à moyen et à long terme en recherche et sur le plan de la formation; l'ouverture aux imprévus et à la nouveauté; une place à la fois aux individus et aux équipes; un besoin d'infrastructure (FCI), mais aussi d'un soutien au contenu des projets de recherche. La vitalité du système de recherche

passé par la promotion de la technodiversité. Il faut cependant éviter la multiplication des structures, en privilégiant plutôt des programmes flexibles, généraux et qui s'adaptent.

Les Chaires de recherche créent une pression supplémentaire sur les budgets de base des fonds subventionnaires, d'autant plus que l'évaluation de la « réussite » risque de se fonder sur la capacité des demandeurs à aller chercher de nouveaux fonds. Selon le directeur du CIRST, il serait pertinent de mieux analyser les effets de ce type d'éléments en aval des programmes.

Dans le contexte des nouveaux types de financement, a soutenu Yves Gingras, il est primordial de défendre l'autonomie des chercheurs par des politiques claires de propriété intellectuelle, en évitant de tout céder. Et il faut pour cela une vision claire de la mission académique.

Un point de vue sur l'accessibilité financière aux études universitaires

Conférencier : Jonathan Harvey, représentant de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM).

Devant une éventuelle commission parlementaire, la FAÉCUM entend défendre l'accessibilité financière aux études universitaires, soit la capacité, pour le réseau universitaire, d'accueillir des étudiants provenant de toutes les couches socio-économiques et de faire en sorte que le manque de ressources financières ne soit pas pour l'étudiant un obstacle à la poursuite de ses études.

L'organisation étudiante reconnaît l'importance des besoins financiers des universités et se préoccupe des répercussions de leur sous-financement sur la qualité de l'enseignement. La FAÉCUM croit qu'un dégel des frais de scolarité pour combler ce manque nuirait à l'accessibilité aux études, ce que tendent à démontrer différentes données statistiques. Les taux de participation aux études

universitaires des jeunes de 18 à 21 ans, au Canada, montrent des disparités inquiétantes entre les couches socio-économiques.

Participation aux études post-secondaires et revenu familial – Statistique Canada 2001	
Quartile inférieur	16,3 %
Quartiles intermédiaires	26,1 %
Quartile supérieur	39,6 %

Une étude de l'University of Western Ontario a montré, en 1999, qu'à la suite de la déréglementation des frais de scolarité le taux de participation des familles à faible revenu a diminué de moitié dans les secteurs professionnels. Selon le journal de l'association canadienne de médecine (CMAJ), le pourcentage d'étudiants ontariens en médecine dont le revenu familial était de moins de 40 000 \$ est passé de 22,6 % à 15 % entre 1997 et 2000.

Selon la FAÉCUM, une augmentation de l'aide financière aux études pour compenser les effets d'un dégel ne ferait qu'accroître l'endettement des étudiants – qui est passé de 9 000 \$ à 25 000 \$ entre 1990 et 2001 au Canada. Faisant valoir les importantes retombées sociales de la formation universitaire, l'organisation étudiante soutient que c'est une responsabilité collective que d'assurer l'avenir de nos universités. Dans le contexte d'un choc démographique appréhendé et d'un déficit dans la population active, l'équilibre des revenus fiscaux de l'État exige en effet le plus grand nombre possible de diplômés universitaires. Et c'est par le biais du système fiscal que s'effectuera la redistribution des bénéfices individuels découlant de l'accès universel aux études supérieures.

Impôt payé en moyenne à l'État durant sa vie	
Diplômé universitaire	914 123 \$
Diplômé du secondaire	361 953 \$

Source: Marius Demers, *La rentabilité du diplôme*, MEQ, 1999

Le réinvestissement public demandé devra passer par une formule offrant une proportion très majoritaire de financement de base non dédié, afin de préserver l'autonomie des établissements universitaires. Par contre, un meilleur mécanisme d'imputabilité serait souhaitable. La FAÉCUM n'exclut pas le recours à un financement complémentaire de sources privées, mais demande que les universités se dotent impérativement de politiques encadrant ces investissements afin de protéger l'autonomie des activités d'enseignement et de recherche.

Un point de vue inspiré du modèle de la « nouvelle gestion publique »

Conférencier : Manuel Crespo, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, UdeM.

Selon Manuel Crespo, le financement des universités connaît une évolution liée au modèle de la « nouvelle gestion publique » (ou *New Public Management*), dont l'un des traits est l'insistance sur l'imputabilité par le recours aux contrats, l'encouragement de la compétition entre les SGPUM

agences et les institutions et la privatisation des services. En Amérique du Nord, le mouvement s'est fait en deux temps : un désinvestissement en éducation vers le milieu des années 80 et jusqu'au milieu des années 90; puis, vers la fin de cette même décennie, un réinvestissement qui se fait principalement dans les secteurs stratégiques qui favorisent l'économie de l'innovation. De l'avis du conférencier, cette tendance est là pour rester, du moins dans un horizon d'une quinzaine d'années. L'État est incapable de répondre à la demande d'un enseignement universitaire universel et gratuit. Pour maintenir la compétitivité internationale, le système d'enseignement supérieur doit diversifier ses sources de revenu.

Fonds gouvernementaux aux universités, 2001-2002 Montant total : 9,4 milliards de dollars		
Provinces		78 %
Fédéral		20 %
Municipalités		2 %
▪ 90 % des fonds fédéraux sont alloués à la recherche; il s'agit d'une hausse de 15,7 % par rapport à l'année précédente.		
Sources de revenu des universités canadiennes		
	Source publique	Sources privées
1991-1992	68,7 %	31,3 %
2001-2002	55,5 %	44,5 %

Source: Statistique Canada, *Le Quotidien*, 11 juin 2003

Au Canada, les revenus totaux de sources privées ont augmenté de façon notable au cours des dix dernières années pour les universités. On observe aussi une augmentation importante du financement fédéral direct des activités de recherche. L'une des préoccupations est d'améliorer la position du Canada qui, en 2001, se situait aux derniers rangs des pays du G7 par rapport à l'innovation (demandes de brevets à l'étranger, dépenses en R&D par les entreprises, etc.).

Au Québec, selon Manuel Crespo, il y aurait certainement lieu de suivre l'exemple de la plupart des pays de l'OCDE et des autres provinces canadiennes, en procédant à une déréglementation des droits de scolarité pour moduler selon la demande du marché la contribution individuelle des bénéficiaires aux coûts de l'enseignement supérieur. Selon le conférencier, il n'est pas prouvé qu'il existe une relation linéaire entre le coût des études supérieures et la participation à ces études. La gratuité des droits de scolarité est de moins en moins une réalité dans les sociétés du Nord. C'est aux États-Unis, où ces droits sont parmi les plus élevés, que l'espérance de poursuivre des études postsecondaires serait aussi la plus élevée. Surtout si elle s'accompagne d'un système de redistribution aux étudiants méritants provenant de milieux à faible revenu (sous la forme de bourses), la déréglementation n'aurait pas d'effet négatif sur la participation aux études supérieures.

L'économie du savoir exige un rehaussement des compétences, mais celui-ci passe-t-il nécessairement par une formation traditionnelle à l'université? Le conférencier suggère d'envisager des formes alternatives : formation à distance sur base technologique, formations *just in time*, perfectionnements en milieu de travail.

Le régime de retraite : sur quoi fonder sa bonne gouvernance?

Quels principes devraient guider la gestion de notre régime de retraite ?

Deux conférenciers – l'un avocat, l'autre professeur – ont traité de cette question dans une perspective syndicale qui pourrait inspirer le SGPUM.

Conférenciers invités :

M^e Marcel Rivest, de la firme Rivest Schmidt, Avocats.

M. Claude Bariteau, président du Régime de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL) et du Fonds commun de placement des Régimes de retraite de l'Université Laval (FCPRRUL).

Quel est le statut du régime de retraite ?

Les difficultés financières de certains régimes de retraite – des déficits dus à des baisses du marché, à une mauvaise gestion ou encore à des congés de contribution (généralement de l'employeur) – suscitent des questions sur les droits des participants et sur les responsabilités en cause.

Au Québec, a rappelé M^e Rivest, les droits et les normes en cette matière sont déterminés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (loi RCR). Par ailleurs, la Cour d'appel a décidé qu'un régime de retraite est un contrat et, de ce fait, est soumis à la loi des parties. Il ne peut donc être modifié que par le consentement de ces dernières. Les régimes de retraite sont des patrimoines fiduciaires, distincts du patrimoine de l'employeur, au bénéfice des employés : les prestations font partie de la rémunération; la propriété des surplus est déterminée par consentement et elle revient aux participants en l'absence d'une telle clause. La loi RCR précise d'autre part la composition, les fonctions et les responsabilités des comités de

retraite qui en assurent la gestion. Il est requis que les membres de ces comités mettent tout leur talent pour agir avec prudence, diligence et compétence au bénéfice des participants, en évitant les conflits d'intérêts. Ainsi, une responsabilité civile pourrait être retenue à l'endroit des personnes qui n'auraient pas inscrit leur dissidence par rapport à une décision contestée. Le gestion des actifs est généralement déléguée à des spécialistes qui, dans les limites de leur action, ont les mêmes responsabilités que les comités de retraite. Depuis 2000, la loi RCR oblige les fiduciaires à orienter leurs décisions selon une politique de placement établie par écrit.

Des placements « socialement responsables » ?

Abordant cette question, le professeur Bariteau a rappelé la distinction entre les placements éthiques (par exemple, l'exclusion de secteurs pour des motifs religieux) et les placements « socialement responsables », définis selon des critères plus universels tels que le respect des droits de l'homme, l'engagement à ne pas embaucher des enfants et la protection de l'environnement. On reconnaît que le marché est susceptible d'offrir des titres répondant en principe à ces critères tout en ayant des rendements concurrentiels. Plusieurs firmes spécialisées proposent ce type de portefeuilles. Ceux-ci, a souligné le conférencier, ne sont malheureusement pas étanches à toute dérive et leur détention a souvent pour effet de s'en remettre à des tiers dans le choix des titres.

La décision d'orienter un régime de retraite vers des placements « socialement responsables » devrait d'abord être inscrite dans la politique de placement du régime, pour encadrer dès lors le travail du comité de retraite. L'élément déterminant sera donc la volonté au sein du régime de privilégier – de façon circonstancielle ? globale ? – ce type de placements. Une préoccupation globale se concrétisera par une série d'actions cohérentes : définition des nouvelles règles, discussion éclairée avec les fiduciaires, analyse des titres proposés, choix d'une approche d'intervention (exclusion, demande d'information, exercice du droit de vote, etc.). Le coût annuel d'un tel exercice serait approximativement de 200 000 \$.

Le RRPPUL, un modèle à suivre ?

Le président du RRPPUL a fait état des grands avantages qui ont découlé de la séparation, en 1989, du Régime de rente de l'Université Laval en trois nouveaux régimes correspondant à différentes catégories d'employés. Issue de revendications ayant mené à une grève, cette formule permet maintenant à chacune des associations de négocier de façon indépendante et d'améliorer son régime en fonction des besoins de ses membres. Les actifs et les passifs ont été séparés en fonction de leur valeur actuarielle; même si chaque régime a sa politique de placement, ils se sont dotés d'une fiducie commune pour la gestion de leur caisse de retraite. Selon M. Bariteau, ces changements ont renforcé le rôle des syndicats, et les membres sont mieux informés.

SGPUM

Syndicat général des professeurs
et des professeures de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Courriel : sgpum@umontreal.ca
Site Web : www.sgpum.umontreal.ca
Téléphone : 343-6636
Nos locaux sont situés au 3060, boul. Édouard-Montpetit (3^e étage).

Rédaction : Intersigne (Suzanne Grenier).